

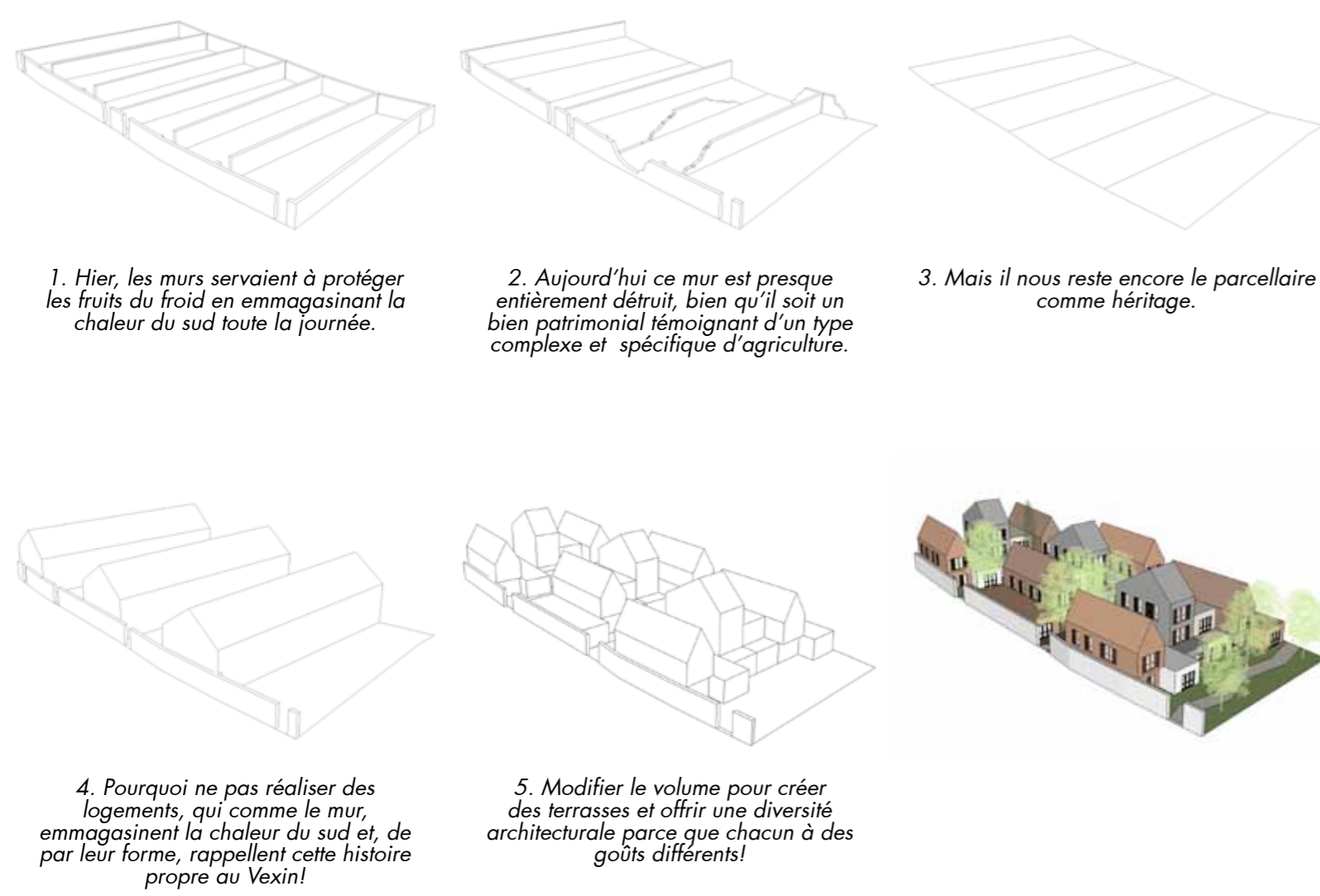
82 LOGEMENTS GARGENVILLE - SITE N°4 -



PLAN MASSE - 1/1500



TYPLOGIE DE LOGEMENT N°1 - Comment s'insérer dans un site de caractère.



COUPE 1 - 1/500

- > LE PROJET VALORISE L'IDENTITÉ DU SITE ET SES USAGES.
- > UN QUARTIER FINANCIÈREMENT ET ÉNERGÉTIQUEMENT ÉCONOME À LA CONSTRUCTION & À L'USAGE.
- > DIVERSITÉ ARCHITECTURALE : UNE IDENTITÉ NON EXCLUSIVE AU NOUVEAU QUARTIER.
- > LE PROJET OFFRE UNE VIE SOCIALE À L'ÉCHELLE DU PIÉTON
- > TOUS LES LOGEMENTS ONT UN ESPACE EXTÉRIEUR ET UNE DOUBLE ORIENTATION.

A l'image des murs à pêches de Montreuil, le site présente un intérêt patrimonial, tant dans sa morphologie parcellaire que dans sa partie construite. Il témoigne d'une activité maraîchère passée sophistiquée attachée à un territoire géologiquement spécifique au Vexin. Les murs étaient réalisés et enduits avec des matériaux à base de calcaire extraits localement, ainsi peu coûteux à réaliser. Notre projet propose de valoriser ce patrimoine, et les pratiques encore présentes sur le site. Le mur est conservé à l'alignement le long de la rue Jean Lemaire. Les jardins sont conservés et transformés en potagers partagés. Gargenville s'est essentiellement développée urbainement au début du XX^{ème} siècle avec des maisons avec jardins et de larges voies confortables à pratiquer en voiture. Les habitations présentent une distance avec la rue, et il y a peu d'équipement ayant pignon sur la chaussée. Les rues manquent

d'événement ou spectacle pour agrémenter la déambulation piétonne, et représentent ainsi le territoire des voitures. Nous proposons à l'échelle de la commune, de créer un réseau parallèle de rues piétonnes s'appuyant sur les sentes existantes. Ces cheminements connecteraient des quartiers entre eux et des sites en dehors du périmètre urbain offrant ainsi des ballades. Nous avons tenté d'appliquer cette idée au projet. L'axe nord-sud de Gargenville est déjà bien desservi en voitures. Ainsi, le réseau viaire proposé est non carrossable. Il permet par ailleurs de réaliser une économie d'aménagement et d'entretien considérable. Le ramassage des ordures est mutualisé et se réalise en seulement deux points, aux extrémités nord et sud du site dans des conteneurs enterrés. Les jardins partagés sont des espaces entretenus par les habitants, cela réduit les coûts de gestion pour les bailleurs et propriétaires.

ÉQUIPE	
FRANCE	LES ATELIERS TRISTAN & SAGITTA ARCHITECTES & URBANISTES
ARGENTINE	AGENCIA DE ARQUITECTURA

Des poulaillers offrent une réduction des déchets organiques de l'ordre de 100 kg par pouleuse et par an. Les logements sont équipés en toiture de système de chauffage solaire et de cheminée assurant une ventilation naturelle en été. Le mode constructif en poteau poutre offre des possibilités de transformation et renouvellement du bâti contrairement à des voiles de béton. La mixité programmatique avec des commerces et des équipements permet un usage de la voiture raisonné. Le projet n'impose pas une identité architecturale unique et déconnectée de la ville existante. Le nouveau quartier n'est pas identifiable en tant que tel et propose d'être interprété comme le développement naturel de la ville. La richesse des situations et des écritures tente de reproduire le résultat de la lente évolution d'une ville et de plaire au plus grand nombre.

01
ÉLARGISSEMENT DE LA RUE JEAN LEMAIRE. LE MUR EST CONSERVÉ OU RECONSTRUIT À L'ALIGNEMENT

A l'image des murs à pêches de Montreuil, le site présente un intérêt patrimonial, tant dans sa morphologie parcellaire que dans sa partie construite. Il témoigne d'une activité maraîchère passée sophistiquée attachée à un territoire géologiquement spécifique au Vexin. Les murs étaient réalisés et enduits avec des matériaux à base de calcaire extraits localement, ainsi peu coûteux à réaliser. Notre projet propose de valoriser ce patrimoine, et les pratiques encore présentes sur le site. Le mur est conservé à l'alignement le long de la rue Jean Lemaire. Les jardins sont conservés et transformés en potagers partagés. Gargenville s'est essentiellement développée urbainement au début du XX^{ème} siècle avec des maisons avec jardins et de larges voies confortables à pratiquer en voiture. Les habitations présentent une distance avec la rue, et il y a peu d'équipement ayant pignon sur la chaussée. Les rues manquent

02
CRÉATION DE PARKINGS ET D'UNE VOIE CENTRALE PIÉTONNE

Pour la sécurité des petits et la tranquillité des anciens: place aux piétons ! Le site est desservi par deux grands parkings aux extrémités. La rue Jean Lemaire qui traverse le site du nord au sud reste piétonne. Ces parkings permettent de réaliser une économie considérable sur le coût de construction et d'entretien des voitures. Par ailleurs, ils sont situés au rdc et sous une dalle. Les voitures sont protégées, et on ne les voit pas depuis la rue. Sur la dalle sont construits des logements.

03
CRÉATION DE CONNEXIONS PIÉTONNES EST-OUEST

La rue est très longue : 270 mètres ! Nous proposons de valoriser des connexions piétonnes existantes pour désenclaver le site et le connecter aux différents équipements de Gargenville comme la Mairie. Le nouveau tracé s'appuie sur l'ancien. Les sentes existantes sont rouvertes. Le projet ne comporte aucune percée nouvelle sur des parcelles privées.

04
CRÉATION DE COMMERCES DE CENTRE VILLE ET ÉQUIPEMENTS

Le site est situé dans le cœur de Gargenville. Nous proposons de créer des commerces de centre ville type : pharmacie, boulangerie, épicerie, et café brasserie sur la place des clos. Nous proposons également de créer des bâtiments d'équipements connectés à la médiathèque existante et adaptés aux nouveaux modes de vie comme le travail à la maison par exemple: un coworking...

05
CRÉATION DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES QUI RAPPELLENT LE PARCELLAIRE ET LES USAGES D'HIÉR

Le choix d'implantation du bâti s'appuie sur trois critères : 1. Respecter le parcellaire existant qui assure une concordance entre l'ancien et le nouveau. 2. Comme les murs à fruitiers, bénéficier largement des expositions sud et de ses apports solaires. 3. Un choix de hauteurs inférieures à R+2 avec un travail sur les épannelages offrant une continuité avec l'existant.

06
LES ACCÈS POMPIERS

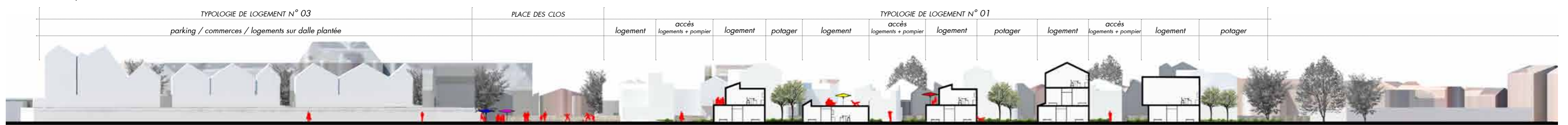
L'implantation du bâti influence le nombre et l'encombrement des voies carrossables. Le projet offre une disposition permettant un linéaire de voies minimal et donc très économe tant à l'aménagement qu'à l'entretien. Bien que le site ne soit pas ouvert à la circulation, les accès pompiers représentent également les espaces occasionnellement accessibles en voiture, pour les déménagements, les artisans, et les livraisons des commerces.

07
POTAGERS PARTAGÉS / TRAME VERTE DISTANCIATION DU BÂTI D'EXISTANT

Une trame verte est créée autour du nouveau quartier et permet d'observer une distance avec les habitations existantes. Les jardins présents sur le site sont transformés en potagers partagés. Les attributions sont gérées par une association. Ces espaces offrent une réduction des coûts d'entretien pour les bailleurs, et agissent en tant qu'espace de rencontre comme un moteur social.

08
ESPACE PUBLIC & ESPACE PRIVÉ

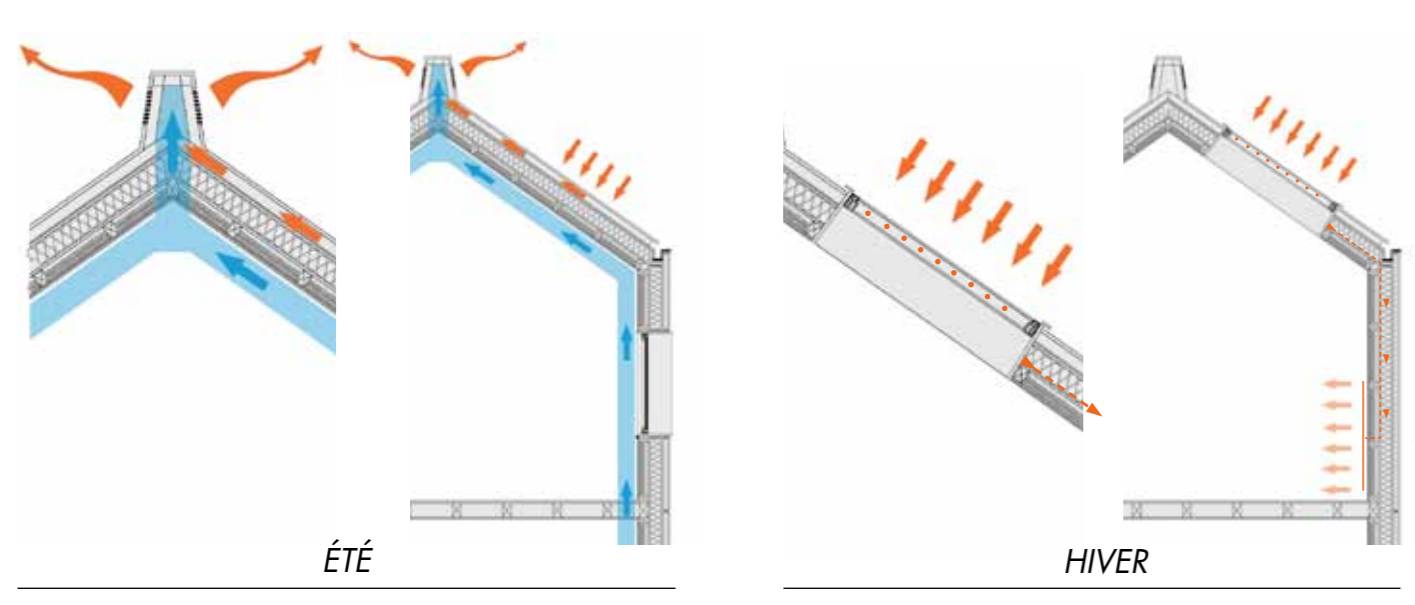
La trame verte appartient à la commune et n'est pas accessible au public. Concernant les espaces privés, l'implantation et les typologies de logements proposés offrent un découpage flexible suivant les modes de financement et de gestion du bâti: bailleurs sociaux ou privés, simples propriétaires privés, ou copropriété... La taille des lots est réglable.





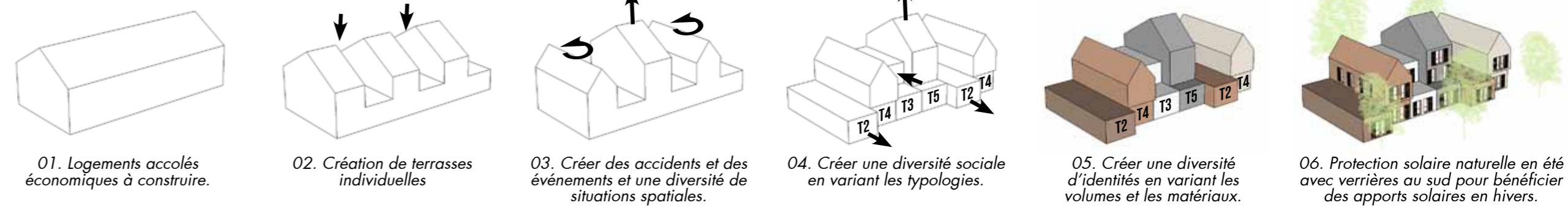
VUE N°01 - DEPUIS LA RUE JEAN LEMAIRE

COUPE TECHNIQUE- sur la composition de l'enveloppe et la toiture.



Une simple cheminée thermique active une ventilation naturelle de la façade et des pièces intérieures en été.
 Un circuit d'eau fermé et encloué dans un double vitrage orienté au sud assure 1/3 des apports en chaleur nécessaires en hiver.

TYPLOGIE DE LOGEMENT N°01 - recherche d'une diversité architecturale affirmée. Le quartier n'est pas identifiable comme une oeuvre architecturale mais comme une continuité de la ville.



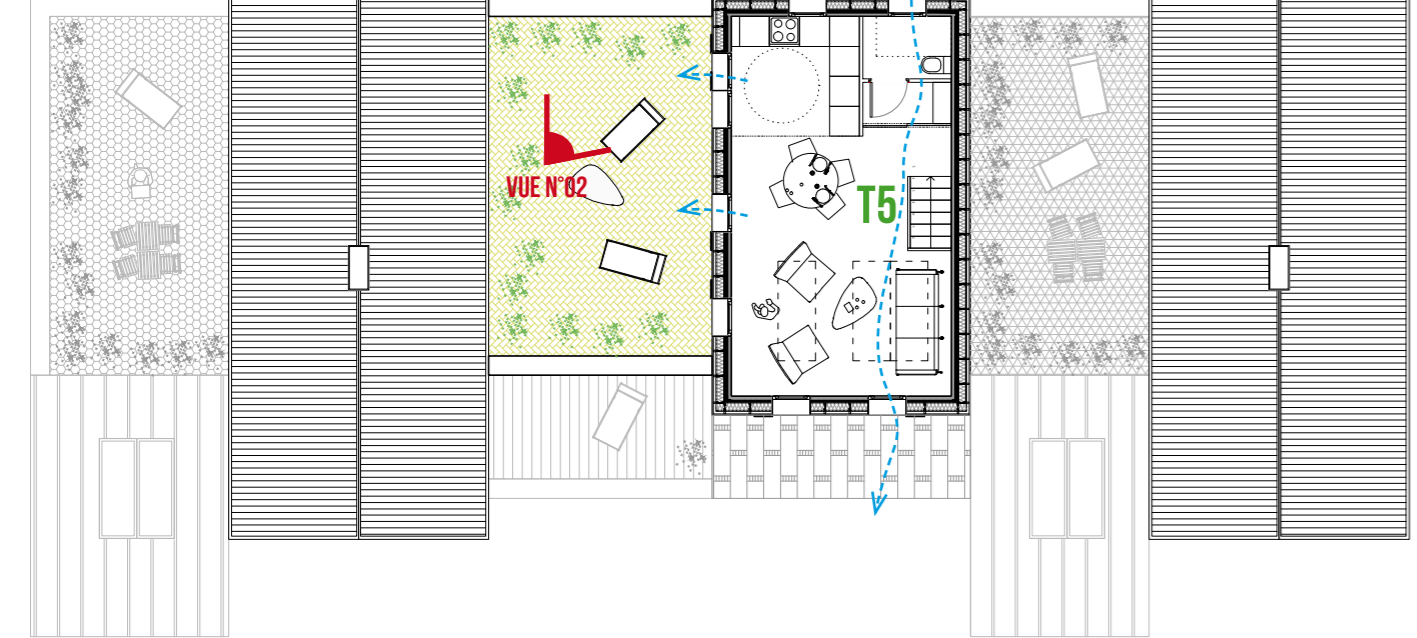
FAÇADE SUD - 1/150 entrées des logements.



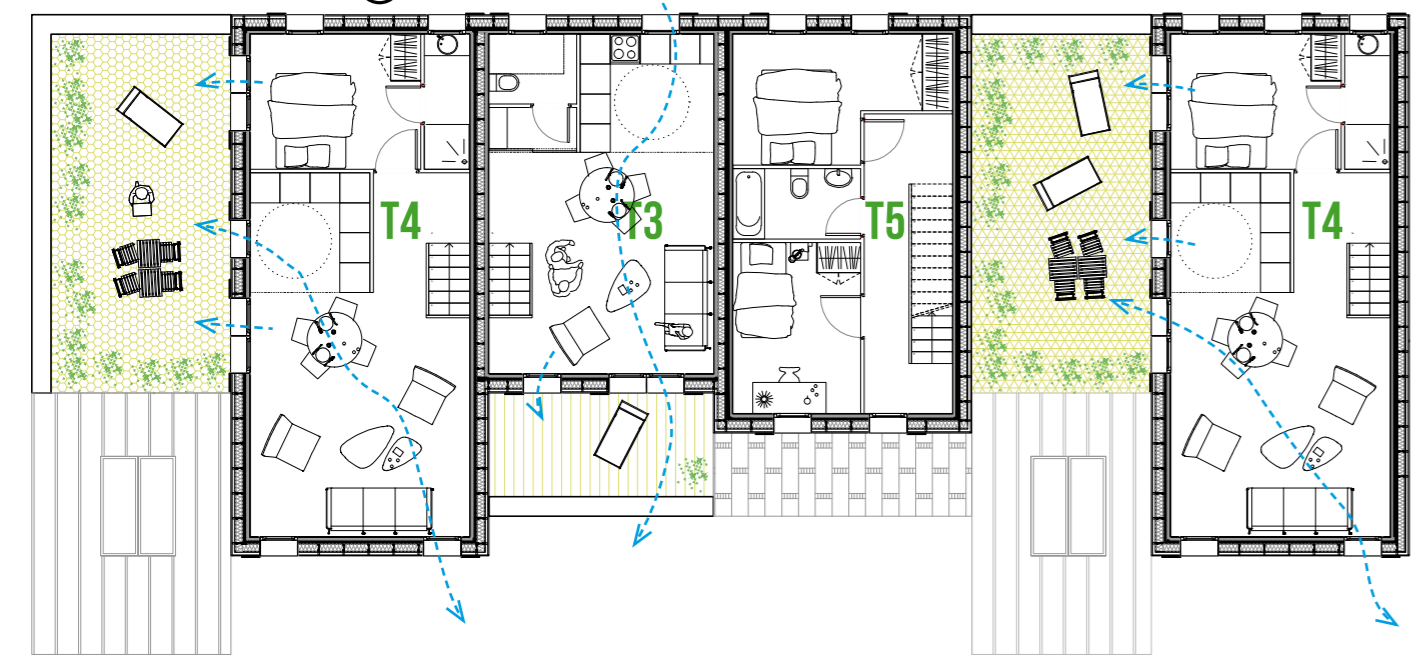
FAÇADE NORD - 1/150 potagers partagés.



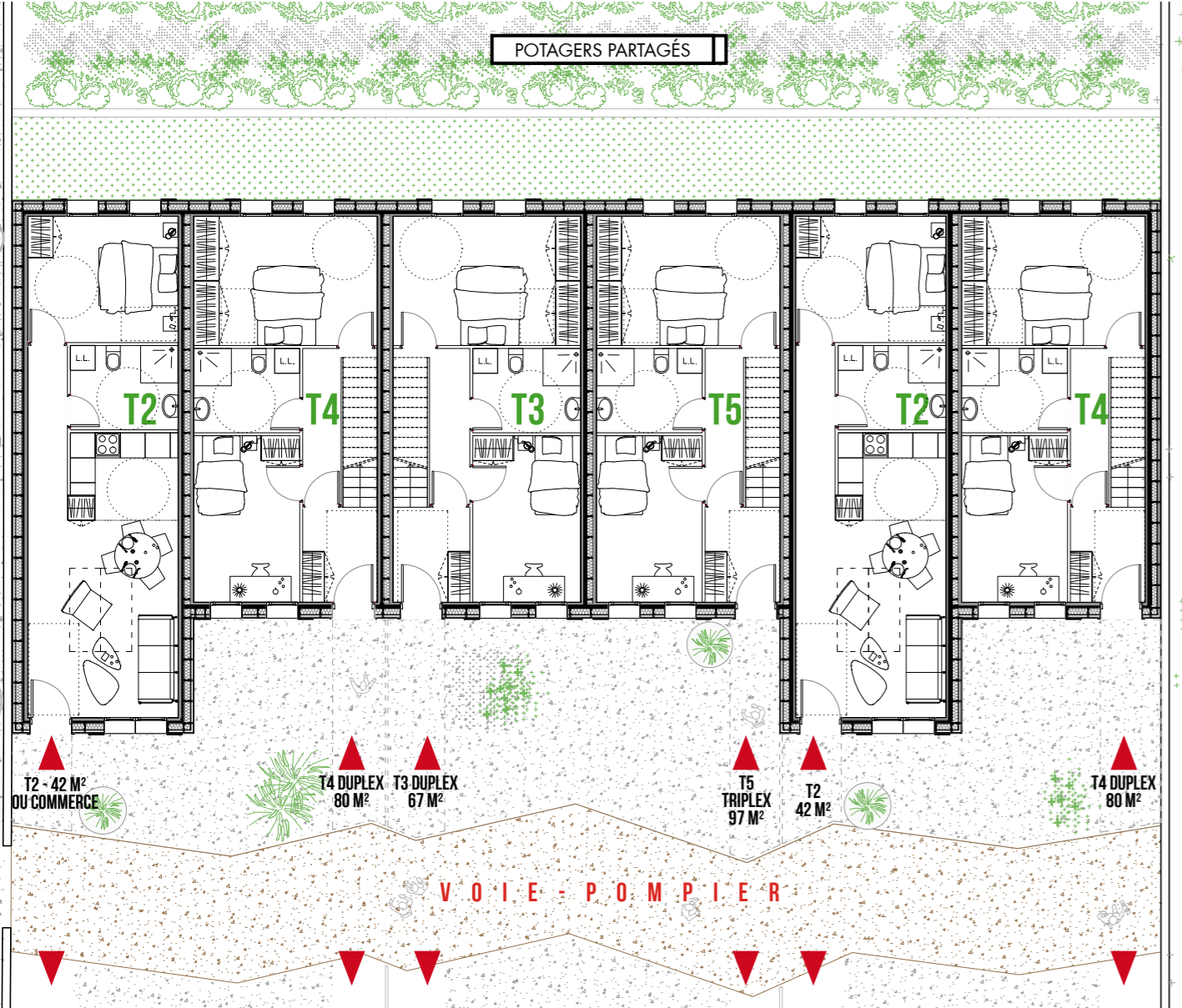
PLAN DU R+2- 1/150



PLAN DU R+1- 1/150



PLAN DU RDC- 1/150



VUE N°02 - depuis la terrasse du T5.